

G E S A C

GROUPEMENT
EUROPÉEN
DES SOCIÉTÉS
D'AUTEURS
ET COMPOSITEURS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Victoire des auteurs et compositeurs de musique européens à l'Organisation Mondiale du Commerce

Bruxelles le 26 avril 2000 - L'OMC s'apprête à donner raison aux auteurs et compositeurs de musique européens en dénonçant la loi américaine qui exonère du paiement d'une redevance de droit d'auteur les bars, restaurants, et autres lieux publics sonorisés pour la communication publique de la musique par radio ou télévision. Cette exemption, prévue par la section 110(5) sous paragraphe (b) du Copyright Act, sera ainsi jugée contraire aux obligations internationales des États-Unis découlant des accords de l'OMC sur la propriété intellectuelle (ADPIC).

Cette affaire avait été portée par l'Union européenne devant les organes de règlement des différends de l'OMC en janvier 1999 sur base d'une plainte de la société des auteurs irlandaise IMRO, soutenue à l'unanimité par le GESAC, Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs.

Le GESAC se félicite de cette décision, qui doit être confirmée officiellement dans quelques semaines. Il s'agit en effet d'une victoire considérable puisque près de 28 millions d'euros sont perdus chaque année par les seuls auteurs et compositeurs européens du fait de l'exemption américaine, qui concerne notamment près de 70% des bars et restaurants américains. Cette décision confirme l'importance économique du droit d'auteur et le rôle de gardien de l'Accord ADPIC joué par l'OMC.

Cette jurisprudence devrait inciter les États Membres de l'OMC qui connaissent des exemptions similaires à les modifier. En particulier, la décision de l'OMC devrait convaincre le Luxembourg, qui envisage d'introduire dans sa loi une exemption proche de celle sanctionnée, de modifier son projet.

Le GESAC tient à féliciter la Commission européenne et en premier lieu le Commissaire Lamy du succès de cette affaire, qui marque une étape importante dans la mise en œuvre effective des normes internationales en matière de droit d'auteur.

Contact :

Véronique Desbrosses, Secrétaire Générale
(IMROpressreleaseFR)